

MAIRIE DE NEUILLY SUR EURE
SEANCE DU 08 Novembre 2010

à 18H 00 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. BAILLIF, Maire

Présents : MM BAILLIF, PASTY, BELAND, NAEL, MOLLET, PEYRONNY, BOULAY, MEYER, ROGER, MINEUR, Madame LEGRAND, FEUILLARD, LEDUC

Absents : Monsieur BIZET
Monsieur DAVOUST

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur BOULAY a été nommé secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu de la séance du 11 octobre 2010

Assainissement : augmentation de crédit

Vu la délibération du 12 mars 2010 portant vote des budgets primitifs 2010
Vu la délibération du 11 octobre 2010 décidant un virement de crédit.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les travaux de mise en conformité de la station, extension et réhabilitation du réseau sont terminés mais que les crédits budgétaires en investissement se sont avérés insuffisants.

Il sollicite ainsi l'autorisation de :

- procéder à l'augmentation de crédit suivante :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
022 - 1000 €			021..... + 3200 €
615..... - 2200 €		020..... - 4500 €	
023..... + 3200 €		2315..... + 7700 €	

- créer de nouvelles opérations afin de bien dissocier les différentes phases concernant les travaux d'assainissement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications fournies par Monsieur le Maire, à l'unanimité autorise celui-ci à :

- à inscrire l'augmentation de crédit telle que décrite ci-dessus,
- à ouvrir les opérations 12 pour la réhabilitation de la station d'épuration et 13 pour la réhabilitation du réseau
- déclare que l'opération 11 ne concernera que les travaux d'extension réseau de la Cour Mesnil.
- Décide l'annulation de la délibération du 11 octobre 2010 pour un virement de crédit de 13 795 €

Convention mise à disposition de la salle pour l'école de Neuilly sur Eure

Vu le courrier du 20 mai 2010 de l'école publique demandant mise à disposition de la salle socioculturelle

Vu le courrier du 21 septembre 2010 de l'école publique redemandant la mise à disposition

Vu le courrier du 29 septembre 2010 en réponse aux courriers de l'école publique

Vu la délibération du 11 octobre 2010 attente de nouvelles informations

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les souhaits de mise à disposition de la salle ont été transmis par la Directrice de l'école, il s'agit de la journée du mardi dans sa totalité de 9 H du matin à 15 h de l'après midi.

Il propose donc un projet de convention de mise à disposition

Les membres du Conseil étudie le projet et à l'unanimité des voix,

- ✓ Approuve le projet de convention de mise à disposition pour le groupe scolaire de neuilly sur eure
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à le signer avec le représentant du groupe scolaire

Augmentation heures de secrétariat

Vu la loi du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des régions, départements et communes,
Vu la loi du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative au statut des personnels des collectivités territoriales,
Conformément à l'article 3 de la loi n° 84-53 du 216 janvier 1984 portant disposition statutaire relative à la fonction publique territoriale.

Monsieur le Maire rappelle les missions très diverses du secrétariat de Mairie qui assure la gestion administrative de la commune ainsi que celle du service d'eau et d'assainissement.

Considérant le développement de la population induisant inexorablement une augmentation des charges administratives, il serait souhaitable d'augmenter les heures du secrétariat, actuellement 32 h (réunions de conseil et mariages compris) vers 35 h.

Sous réserve de l'avis favorable du Comité technique Paritaire dont la prochaine réunion est fixée le 2 décembre 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, décide :

- la suppression d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à 30 H au 31 décembre 2010
- la création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à 35 H au 1^{er} janvier 2011

Emprunt assainissement : réajustement des taux

Vu la délibération du 11 juin 2010 autorisant à contracter un emprunt
Vu la proposition Dexia du 12 mai 2010 proposant le plan de relance BTP
Vu la proposition Dexia du 09 septembre 2010 indiquant de nouveaux taux d'emprunt
Vu la proposition Dexia du 22 octobre 2010 portant réajustement des taux d'emprunt

Dans le cadre des travaux d'extension d'assainissement Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la proposition reçue de DEXIA BTP pour un emprunt de 75 000€. Il signale que la validité de la proposition d'emprunt ayant été dépassé lors de la dernière réunion Dexia a fait parvenir une nouvelle offre avec réajustement des taux valable jusqu'au 22 novembre 2010.

Dexia plan de relance BTP : emprunt 75 000 € sur 15 ans

21 457 € au taux de 1,85 %
53 543 € au taux de 3,46 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Donne son accord pour contracter l'emprunt de Dexia Plan de relance BTP sur proposition du 22 octobre 2010
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document permettant de conclure ce prêt
- Annule la délibération du 13 septembre 2010 pour réajustement des taux

Rajustement travaux PVR

Vu la délibération du 11 janvier 2008 instaurant une PVR sur la comune
Vu la délibération du 29 mai 2008 attribuant un nom de rue à l'impasse concernée par la PVR
Vu la délibération du 25 juillet 2008 portant création d'une voie publique

Monsieur le Maire retrace au Conseil Municipal les différentes étapes de la mise en place de la PVR « impasse des boutons d'or » et présente le devis SACER actualisé pour les travaux de finition ainsi qu'un devis complémentaire pour les mises à la côte des ouvrages non prévus dans le marché initial.

Devis actualisé..... 13 922,36 € HT
Devis complémentaires..... 1 110,00 € HT

Le Conseil Municipal étudie les différents devis et autorise Monsieur le Maire à engager les travaux pour le montant actualisé de 13 922,36 € HT et pour les mises à niveau des différents ouvrages (PTT, bouche à clés etc.) pour un montant de 1 110,00 € HT.

Les délibérations suivantes n'étant pas prévues à l'ordre du jour, mais le sujet étant porté à connaissance après l'envoi des convocations et présentant cependant un caractère assez urgent, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour les rajouter. Le Conseil Municipal accepte de délibérer sur les sujets supplémentaires.

Remboursement GROUPAMA

Vu la déclaration d'accident effectué auprès de GROUPAMA le 4 février 2009
Vu le devis des Ets TOUSSAINT Mickaël suite sinistre du 2 février 2009
Vu la facture des Ets TOUSSAINT Mickaël pour remise en état mur du garage des logements PLATD
Vu le courrier Groupama du 14 septembre 2010 en remboursement du sinistre.

Monsieur le Maire fait un bref rappel des faits ayant occasionnés une dégradation du mur du garage des logements P.L.A.T.S et présente le remboursement de l'assurance GROUPAMA pour un montant de 616,08 € soit la totalité des frais engagés.

Il sollicite l'autorisation de porter ce règlement en recettes de fonctionnement

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à transmettre à l'encaissement le chèque de GROUPAMA et à inscrire la somme de 616,08 € à l'article 70878 recettes de fonctionnement

Budget EAU : Augmentation de crédit

Vu la délibération du 12 mars 2010 portant vote des budgets primitifs 2010
Vu la facture des Ets DASSÉ pour branchement eau potable

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les crédits votés à l'article 2313 pour les branchements en eau potable sont insuffisants et qu'il s'avère nécessaire de procéder à une augmentation de crédit pour régler la facture du dernier branchement effectué.

Il propose d'inscrire

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
023..... + 600 €	758..... + 600 €	2313..... + 600 €	021..... + 600 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, approuve l'augmentation de crédit du budget de l'eau tel que proposée ci-dessus.

Budget Principal : Augmentation de crédit

Vu la délibération du 12 mars 2010 portant vote des budgets primitifs 2010

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les crédits votés à l'article 1641 pour le capital des emprunts sont insuffisants et qu'il s'avère nécessaire de procéder à une augmentation de crédit pour régler la dernière échéance :

Il propose d'inscrire

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
023..... + 1 600 €		1641..... + 1 600 €	021..... + 1 600 €
66111.... - 1 600 €			

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, approuve l'augmentation de crédit du budget principal tel que proposée ci-dessus.

Divers

Ecole : Mme Leduc sera le nouvel interlocuteur de l'école pour la mairie et la Communauté de Communes à la place de Monsieur Beland.

Un passage piéton va être étudié pour permettre la traversée des enfants en face de la salle socioculturelle.

Monsieur le Maire présente le devis de Traçage services pour la réfection de la signalisation horizontale 1 079,11 € HT

Suite au courrier du Conseil Général de l'Orne du 29 octobre 2010, un panneau de limitation de vitesse à 70 km/h sera installé sur le panneau de sortie d'agglomération, direction Senonches et dans le sens opposé un panneau de danger avec mention « sorties d'usines » et au carrefour entre la RD 8 et la route départementale 243 (direction La Lande sur Eure) la limitation de vitesse sera implantée 150 m avant le carrefour

Numéro	Intitulé de la délibération	Reçu en Sous Préfecture
11-64	Assainissement : augmentation de crédit	15/11/2010
11-65	Convention mise à disposition salle socioculturelle pour école	26/11/2010
11-66	Création poste adjoint administratif 1ère classe 35 H	15/11/2010
11-67	Assainissement : Emprunt réajustement des taux	15/11/2010
11-68	Réajustement travaux PVR (impasse bouton d'or)	15/11/2010
11-69	GROUPAMA – Remboursement mur PLATS	15/11/2010
11-70	Budget EAU : Augmentation de crédit	15/11/2010
11-71	Budget Principal : augmentation de crédit	26/11/2010

Prochaine réunion lundi 06 Décembre 2010 à 18 h 00

Les décisions du Conseil Municipal sont susceptibles d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen dans les délais de deux mois dès leur publication.